

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2023, le Conseil a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année 2024.

L'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

La tenue des séances régulières du conseil municipal de Saint-Jude pour l'année civile 2024 se tiendront à la salle du conseil du centre communautaire au 930, rue du Centre et débuteront à 20h00:

16 janvier

06 février

05 mars

02 avril

07 mai

04 juin

09 juillet

13 août

03 septembre

01 octobre

05 novembre

03 décembre

DONNÉ à Saint-Jude, ce 7 décembre 2023.

Julie Clément

Directrice générale et greffière-trésorière